

DELIBERATION N° 2018/222

Autorisant l'attribution d'une subvention à l'association « syndicat des copropriétaires du lotissement Berton »

Le conseil municipal de la Ville de Dumbéa, réuni en séance publique, le 13 juin 2018,

VU la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération n° 2017/481 portant approbation du budget de la Ville de Dumbéa pour l'exercice 2018, budget principal,

VU la délibération n° 2018/071 du 28 février 2018 portant décision modificative n°1 du budget primitif de l'exercice 2018 de la Ville de Dumbéa – budget principal,

VU la demande du Président du Syndicat des Copropriétaires du Lotissement BERTON en date du 9 avril 2018,

VU la note explicative de synthèse n° 2018/39 du 9 mai 2018,

La commission municipale intitulée « Aménagement du Territoire, Développement Economique, et Développement Durable », entendue en séance du 1^{er} juin 2018,

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} /

Il est attribué une subvention à :

Association	Objet	Montant
Syndicat des Copropriétaires du lotissement Berton	Amélioration du cadre de vie du quartier	300 000 F
	TOTAL	300 000 F

ARTICLE 2/

Le Maire est habilité à signer la convention partenariale se rapportant à l'objet.

ARTICLE 3/

Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, intitulé « autres charges de gestion courante » article 6574 du budget de fonctionnement de la Ville, exercice 2018.

ARTICLE 4/

Le délai de recours devant le Tribunal Administratif de Nouvelle-Calédonie contre la présente délibération est de deux mois à compter de sa publication.

ARTICLE 5/


Le Maire et le Trésorier de la Province Sud sont chargés de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la Province Sud et publiée par voie d'affichage.

Certifié le caractère exécutoire de la présente délibération

A Dumbéa, le **19 JUIN 2018**

Le Maire,

Georges Naturel



DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 13 JUIN 2018

POUR EXTRAIT CONFORME

DUMBEA, LE 13 JUIN 2018

Le Maire,

Georges Naturel



DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
AFFICHAGE	-	1
SERVICE DES FINANCES	-	1
DDP	-	1
DAF	-	1
TRESORIER PROVINCE SUD	-	1
INTERESSEE	-	1